

## **SEANCE du 27 octobre 2017**

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 20 octobre 2017. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 27 octobre 2017 à 20H30, à la mairie.

**Présents :** CANTO René, Maire et Président, BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BOUE Marie-Annick, BOUE Alain, BATAIS Dominique, COBAC Alexandra, PRUNIER Dominique, ALLAIS Véronique, GIET Christelle, RONDIN Jean-Hubert.

**Excusé :** HONORE David (Pouvoir Marie-Annick BOUE)

**Absents :** CHEVALIER Rémy, BOCQUET Arlette, TRANCART Guy.

BOUE Marie-Annick a été élue secrétaire de séance.

### **2017-66 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable 2016 du Syndicat des Eaux de la Motte aux Anglais.**

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Claude BOULMER présente et commente à l'assemblée le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat des eaux de la Motte aux Anglais.

Ce rapport qui a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016, n'appelle aucune observation du conseil municipal.

### **2017-67 : Révision surtaxes assainissement.**

Sur proposition de son président, le conseil municipal actualise les tarifs assainissements qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les nouveaux tarifs de surtaxes sont ainsi fixés :

- Prime fixe : 18,74 €.
- Consommation, le M3 : 0,7475 €.

### **2017-68 : Taxe d'aménagement 2018.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de maintenir le taux de 1 % sur l'ensemble du territoire communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

### **Plan Climat Air Energie Territorial.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** rendu obligatoire par la loi n°2015-992 du **17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la croissance verte (LTECV)**, aux EPCI de plus de 20 000 habitants avant le 31 décembre 2018.

Le 20 juillet 2017, la décision de lancement du PCAET sur le territoire de Couesnon Marches de Bretagne a été approuvée, par délibération, en Conseil Communautaire. Le PCAET est un projet territorial de développement durable révisé tous les 6 ans :

- réduire de 40% les émissions de GES ;
- réduire de 20% la consommation d'énergie finale ;
- porter à 32% la part des Energies Renouvelables dans la consommation d'énergie finale

Le PCAET va prendre en compte les consommations d'énergie, les émissions de Gaz à Effet de Serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air de l'ensemble du territoire et programmer des actions pour les améliorer. La Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne démarrera le diagnostic territorial en partenariat avec le SCOT et l'agglomération de Fougères.

### **2017-69 : Investissement cantine scolaire.**

Pour répondre à la demande de l'adjoint technique en charge de la préparation des repas de la cantine scolaire, le conseil municipal accepte la facture COMPTOIR DE BRETAGNE d'un montant de 136,00 € H.T. pour l'achat d'un coupe tomate-agrumes. Son imputation sera inscrite à l'article 2188 du programme bâtiments communaux au budget primitif 2017.

### **Station d'épuration : Investissements.**

Jean-Claude BOULMER informe l'assemblée qu'il sera nécessaire d'installer une trappe avec barre anti-chutes afin de sécuriser le poste de relèvement de la station d'épuration. Des devis relatifs à la dépense seront présentés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### **Projet de valorisation du Site du Châtel. Convention Commune/APPAC**

La commune de Marcillé-Raoul et l'Association Pour la Promotion de l'Antrainais et du Bazougeais (APPAC) œuvrent ensemble pour valoriser le site du Châtel (mise en place d'une fête médiévale tous les 2 ans, coordination et animation de réseaux touristiques...)

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la rédaction d'une convention entre la commune et l'Appac afin de fixer le rôle de chacun.

Le conseil sera sollicité ultérieurement sur le contenu de cette convention.

### **Etude cession de l'ancienne boulangerie.**

La commune est propriétaire de l'immeuble (ancienne boulangerie), actuellement inoccupé, situé 4 rue du stade sur la parcelle cadastrée 149 de la section AB depuis 2004. Ce bien pouvant ne plus être à vocation commerciale, des travaux de mise aux normes actuelles trop importants seraient à réaliser. Le conseil municipal propose donc d'étudier sa cession. Il préconise au préalable de saisir le service des Domaines sur le cadre réglementaire de la cession afin d'avoir une estimation de la valeur vénale de l'immeuble.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter le service des domaines.

### **Informations et questions diverses.**

-Remerciements émanant de l'association des Accidentés de la Vie (F.N.A.T.H.) suite à l'attribution de la subvention 2017.

- Depuis quelques années, la commune louait la nacelle de la CUMA de St Rémy du Plain pour l'installation des décorations de Noël. La CUMA n'ayant plus de nacelle, Alain BOUE propose de se rapprocher de la commune de Bazouges la Pérouse pour une location commune auprès d'un loueur de nacelles. La pose des décorations étant prévue le 1<sup>er</sup> week-end du mois de décembre.

- Monsieur le Maire fait un appel aux habitants pour la création d'une association en vue d'organiser les prochaines animations autour du site du Châtel. L'APPAC continuant d'œuvrer en faveur de l'étude, de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine local. Une réunion est prévue le 23 novembre 2017 au foyer rural.

Les prochaines festivités autour du site seront chaque année et sont programmées à partir du 17 juin 2018.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'un écrivain, Georges MARQUET, dont la mère est originaire de la commune de Marcillé-Raoul.

Celui-ci propose de présenter son livre « Angèle et Georges, Chroniques d'une vie paysanne en Ille-et-Vilaine au XXème siècle » auprès des lecteurs de la bibliothèque de Marcillé.

- Jean-Hubert RONDIN signale à l'assemblée, des fissures apparentes sur le local situé dans le cimetière.

- Visite de la commune de Marcillé-Raoul, le 20 octobre, du Sous-Préfet de Fougères-Vitré, Mr Richard-Daniel BOISSON.